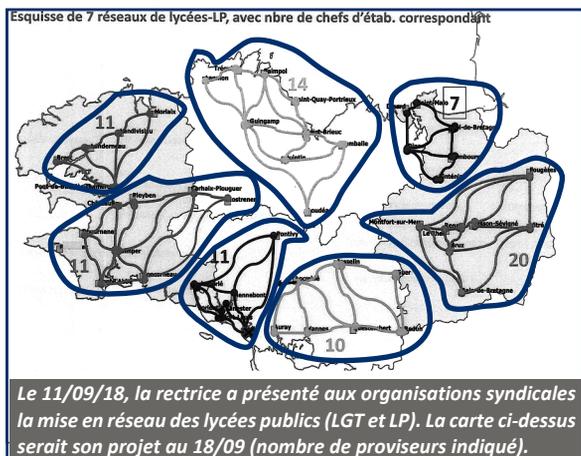


# Rentrée 2019 et Réforme du lycée : non aux suppressions de postes !

La rentrée 2019 se prépare déjà activement au niveau académique pour mettre en place simultanément les nouvelles classes de Seconde et de Première. Alors que tout change avec des suppressions de postes à la clé (structures, horaires, périmètre des disciplines, programmes), la carte des enseignements de spécialité du cycle terminal doit être arrêtée en janvier par la rectrice. Elle met d'ores et déjà les lycées en réseau pour mutualiser l'offre de formation sur 7 territoires particulièrement vastes : que vont y gagner les élèves ? Le SNES-FSU demande le retrait de la réforme du lycée et une mise à plat de Parcoursup. Cette réforme supprime tous les repères des séries, enferme précocement les élèves dès la seconde dans une voie de formation étroite et exclusivement construite pour le Post-bac. Pire, Parcoursup piloterait donc à terme tout le lycée dans une logique de sélection progressive faisant du bac un examen local et démonétisé. Nul doute, il faut se mobiliser dans les établissements : AG des personnels, motion en CA, refus des suppressions de postes avant d'aller vers des actions plus larges !



## 7 réseaux de lycées publics

7 réseaux voient le jour (de 10 à 22 lycées selon le réseau), chacun piloté par un **directoire de 5 personnes** (1 proviseur, 1 IPR, 1 IEN-ET, 1 enseignant référent désigné, 1 représentant de l'enseignement supérieur). Un comité de pilotage, animé par ce directoire, réunit par ailleurs tous les proviseurs du réseau, des représentants des collectivités territoriales, des entreprises... **La rentrée 2019 verra la mise en réseau des collèges, 25 à 26 réseaux à travers les 210 « écoles du socle »** (collège + écoles du secteur) sont annoncés en lien avec les écoles « pour réactiver les conseils école-collège ». **Pour la rectrice qui a modélisé ce nouveau schéma territorial, il faut limiter les échelons hiérarchiques pour n'en conserver que 3** : le ministre, la rectrice et le réseau afin de "ne pas émettre" les directives nationales. **Ce redécoupage est aussi justifié en creux par la rectrice par la disparition du département**, fragilisé par la montée en puissance des métropoles et le renforcement du rôle des Régions depuis la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République). A ce stade, tout laisse à penser que **la mise en réseaux entamera avant tout la marge de manœuvre des proviseurs**. Ils n'ont d'ailleurs pas manifesté ces dernières semaines un grand enthousiasme pour la création des réseaux. Le lien hiérarchique et fonctionnel à l'IA-DASEN qui structurait depuis plusieurs années leur action en établissement, y survivra-t-il ? **Grâce à vos remontées d'informations, le SNES fera vite un bilan du fonctionnement de cette nouvelle « organisation fonctionnelle » de l'académie et a demandé d'ores et déjà un CTA (comité technique académique) extraordinaire au plus vite pour en débattre avec la rectrice.**

## -1800 postes dans le second degré à la rentrée 2019 !

Alors que le gouvernement annonce **50 000 postes de fonctionnaires d'État supprimés d'ici à 2022**, le **Ministre Blanquer a justifié sans langue de bois que la réforme du lycée servirait à réduire le nombre de postes dans le second degré** (France Inter 17/09/18). Suppression des séries, tronc commun généralisé, AP et options maintenus mais exclusivement financés sur la part libre (12h en seconde et 8h en cycle Terminale) sont autant de **leviers pour augmenter les effectifs par classe et réduire l'offre de formation des lycées**. C'est d'ailleurs tout l'enjeu des enseignements de spécialité dont la carte académique sera connue en janvier. Une spécialité refusée à un lycée et/ou un seuil minimal d'inscrits imposé puis non atteint, ce sont autant de moyens retirés des DGH ! **Le SNES-FSU chiffre à 8 % la baisse des DGH, soit 350 postes sur l'académie !**

## Premier dossier des réseaux : la réforme du lycée !

La carte des enseignements de spécialité en 1<sup>ère</sup> et Terminale des lycées publics sera le premier sujet de discussion entre proviseurs au sein du réseau. Selon les instructions de la rectrice, **ces échanges doivent être préparés dans chaque lycée par des concertations préalables avec les équipes**. Le réseau sera chargé d'établir avant décembre des propositions soumises à la rectrice.

Des concertations académiques devraient alors être engagées avec les représentant-es élu-es au CTA (comité technique académique), la rectrice arrêtant en janvier la carte académique des spécialités pour les deux réseaux (public et privé).

## Que feront les Proviseurs dans ces réseaux ?

Ils devront se concerter et trouver un **consensus pour assurer sur le réseau l'ensemble des 12 enseignements de spécialité**. Ce projet avec d'éventuels désaccords ou priorités sera remonté au rectorat où les IPR expertiseront, avant transmission à la rectrice, les « cohérences » des demandes notamment en termes de personnels disponibles sur chaque site.





# Se réunir au plus vite dans les établissements !

Nous vous invitons à demander de toute urgence à votre proviseur la réunion « d'un conseil pédagogique élargi à tous les personnels » comme l'a suggéré la rectrice, **une AG des personnels sur le temps de travail est le format idéal pour le SNES**. Il est impératif d'associer l'ensemble des collègues (et pas seulement les coordonnateurs) sur l'enjeu de la carte des enseignements de spécialité. Dans ces concertations locales, de nombreuses questions sont à aborder et nous vous proposons de faire entendre les sujets suivants :

- **Demander le principe d'une information continue du proviseur aux personnels tout au long de la procédure d'élaboration de la carte.** Les échanges au sein du réseau doivent être partagés avec les personnels (calendrier, cahier des charges, consignes locales, priorités, projet de carte...).

- **Exiger que soient discutés les enseignements de spécialité à demander pour le lycée.** La circulaire du ministère en date du 5/09/18, préconise que 7 spécialités soient présentes dans chaque lycée (**humanités littéraires et philosophie, langues littéraires et cultures étrangères, Hist.Géo. géopolitique et sciences politiques, SES, Maths, Phys. chimie, SVT**) : *sont-ils garantis pour votre lycée ? Qu'en est-il des spécialités technologiques ?*

- **Demander comment seront appareillées les 3 spécialités dans le lycée en 1<sup>ère</sup> (3 fois 4 heures) ?**

Deux possibilités :

– Au choix des élèves

→ *Quelles conséquences attendues sur les emplois du temps des élèves (barrettes ?) et des personnels (plages bloquées sur les emplois du temps) ?*

→ *Quels effets sur les services des personnels ?*  
En effet selon l'affluence sur la spécialité, les besoins horaires dans la discipline pourront varier d'une année à l'autre.

→ *Des conventions pour des spécialités à l'extérieur du lycée sont-elles envisagées avec un lycée proche ?*

– Sur des triplètes pré-établies

→ *Les spécialités moins fréquentées seront-elles financées (effet de seuil) ?*

→ *Les choix de triplètes seront-ils exclusivement fonction des attendus de Parcoursup (cohérence avec la formation post-bac ou diversité des enseignements) ?*

- **Demander une projection de la structure des futures classes de premières.** En effet, la fin des séries et la création du tronc commun (HG, EMC, français, EPS, LV, enseignement scientifique) permettent des économies. **Le SNES chiffre à 350 postes en moins dans les lycées de l'académie d'ici à 2020.**

- 350  
postes dans les  
lycées d'ici  
2020 ?

- **Demander l'avenir des options dans le lycée.** D'une part, plus aucune option n'est obligatoire en seconde (un enseignement technologique possible mais désormais optionnel). D'autre part, les options seront financées sur la part libre des DGH (12h en seconde et 8h pour toutes les premières générales) tout comme l'AP (les 2h par classe ne sont plus financées).

- **Demander quelles seront les disciplines encore dédoublées ?** La concurrence avec l'AP et dans une moindre mesure avec les options pourrait avoir des effets sur les groupes encore possibles.

- **Demander à être consulté-es sur les nouveaux programmes de seconde et première avant leur mise en œuvre à la rentrée 2019** (à faire remonter au MEN).

- **Demander quelles disciplines constitueront les nouveaux enseignements ?**

- **Refuser d'anticiper toute information sur la classe de première auprès des élèves de seconde tant que des informations et des garanties n'auront pas été apportées.** Le Ministère annonce que les élèves de

seconde communiqueront leurs choix de spécialité pour la Première au second trimestre. Inutile d'anticiper ces retours : les élèves ont le droit d'avoir du temps et des informations stabilisées pour faire leur choix (programme des disciplines, spécialités offertes...). Et c'est autant de temps de gagner pour contrer les retraits de postes.

## Dernière minute

Les groupes de  
secteur maintenus  
mais reformatés à la  
main des réseaux

Plus d'infos sur  
[rennes.snes.edu](http://rennes.snes.edu)

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les informations de vos établissements : [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)